

GRAND POITIERS PHOTOVOLTAÏQUE
78 avenue Jacques Cœur
86068 POITIERS CEDEX 09

LISEA
61-64 Quai de Paludate
CS 21951
33088 BORDEAUX CEDEX

LR/AR

POITIERS, le 7 mars 2022

Objet : Avis PC 086 297 21 X0045.

Lieu d'implantation : lieu-dit Les Prises de la Menuiserie – Vouneuil-sous-Biard (86580)

Interlocuteur : Affaire suivie par Anne-Florence CHAILLOU

Madame,

En réponse à votre courrier du 28 janvier 2022, nous tenons à vous apporter les éléments suivants :

- Une étude d'éblouissement montrant l'absence de risques pour les conducteurs dans les conditions mentionnées par vos soins,

- Sur la partie hydraulique, l'écoulement actuel des eaux pluviales ne sera pas perturbé par la présence de la centrale photovoltaïque.

En effet, les pieux sont conçus de manière à ne faire ni obstacle aux eaux de ruissellement, ni porter atteinte à la topographie du site.

La hauteur minimale des modules à 80 cm par rapport au sol permet le développement spontané de la végétation si la nature de sol le permet. L'espace entre les panneaux photovoltaïques et entre les tables permet une répartition des points d'écoulement sur la parcelle.

Au vu de notre retour d'expérience et en tant que futur exploitant de la centrale solaire, il n'existe aucun impact en matière d'érosion du sol et de l'écoulement des eaux.

Par ailleurs, nous nous engageons sur la conformité du plan ci-joint aux travaux réalisés. Aucune tranchée, fossé ou un nivellement modifiant l'écoulement des eaux ne seront réalisés.

GRAND POITIERS PHOTOVOLTAÏQUE

78 avenue Jacques Cœur

86068 POITIERS CEDEX 09

La conception de la centrale ne modifie donc aucunement la gestion des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle. Cette conclusion est également confirmée par le bureau d'étude Symbiose dans l'étude d'impact réalisée pour la demande du permis de construire.

- Nous vous confirmons qu'un espace de 3m minimum est bien prévu à partir de votre clôture sans aucune implantation de notre part, vous permettant l'entretien, la surveillance, ou tout autre opération que vous jugerez utiles. Cet espace a été matérialisé par 4 points sur le plan masse ci-joint. Nous aurons également notre propre clôture. Tout cela afin de respecter votre cahier des charges qui nous avait été transmis par les équipes de Cosea

Espérant que ces éléments vous satisferont, vous serait-il possible de revoir votre avis sur le Permis de Construire. Si vous souhaitez d'autres précisions, Madame BREHINIER (marion.brehinier@sergies.fr ; 07 64 37 30 84) se tient à votre disposition pour vous les apporter.

Dans l'attente de votre retour, et vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Reda TERROUFI



Responsable Développement